

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS277

présenté par

Mme Dogor-Such, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Casterman, M. Dussausaye, M. Florquin,
M. Frappé, Mme Hamelet, Mme Loir, Mme Lorho, Mme Mélin, M. Muller, M. Odoul,
M. Ménagé, Mme Pollet et Mme Ranc

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« en soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de s'en tenir au périmètre budgétaire.